

ILE-DE-FRANCE

PVI ET VII

MANTES-LA-JOLIE

PAGE I

Recruteurs cherchent candidats désespérément

Pourquoi la patinoire rouvre en pleine crise énergétique

78



Le Parisien



RUDY GOBERT
IL DIT TOUT
DE SA
NOUVELLE
VIE
PAGE 18

USA TODAY SPORTS/BRUCE KLICKHOHN

MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 N° 24305 - 1,90 €

Meurtre de Lola L'onde de choc

Le martyre de l'adolescente de 12 ans, violée et torturée par une jeune Algérienne en situation irrégulière, a déclenché une tempête politique, en même temps qu'une vague d'émotion à travers tout le pays. Hier, Emmanuel Macron a reçu les parents de Lola pour les assurer de sa « solidarité et de son soutien ».

PAGES 2 À 5



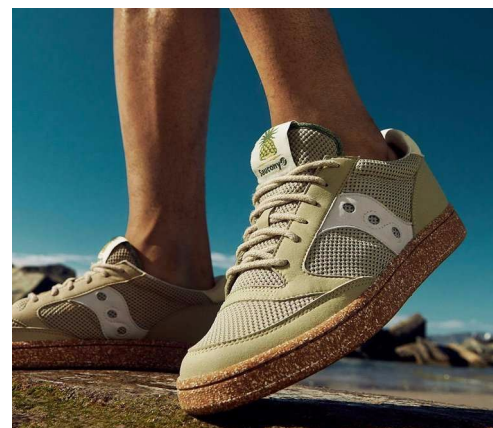
AFP/GEFFROY VAN DER HASSELT



LP-ARNAUD JOURNOS

Grèves
Vers un retour à la normale dans les transports

PAGES 8 ET 9



DR

Environnement
L'incroyable boom du recyclage

PAGE 14

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 novembre 2021 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 387€ HT - (SAS) 138 € HT - (SNC) 214 € HT - (SARL) 144€ HT - (EURL) 121€ HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales 214 € HT - CLOTURE de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 108 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôtures : 60 (0,193 € HT) - 75-92/93/94 (0,237 € HT) - 91/77/78/95 (0,226€).

Vente aux Enchères



Ferrari & Cie - Agence de publicité légale, judiciaire, institutionnelle et formalités des sociétés
7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris

Étude notariale OFICIA LES NOTAIRES DU CENTRE SAS NOTRICUM

Notaires à CHARTRES
17-19 place des Halles - tél : 02.42.25.28.28 ou 02.37.18.27.40

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

au plus offrant et dernier enchérisseur par devant M^{me} Damien CIERPISZ, Notaire à l'étude notariale dénommée en tête des présentes

le VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022 à 14 Heures

3 PARCELLES DE TERRE

sises à SONCHAMP (78120) lieu-dit La Mare Rouge et cadastrées section E n°s 46 (49 762 m²) et 48 (73 566 m²)

lieu-dit La Fosse des Ormes et cadastrée section E n° 52 (45 759 m²)

3 PARCELLES DE TERRE, sises à SONCHAMP (78120) lieu-dit La Mare Rouge et lieu-dit La Fosse des Ormes, et cadastrées section E numéros 46 (49 762 m²), 48 (73 566 m²) et 52 (45 759 m²).

La mise à prix est fixe, elle n'est pas assortie d'une faculté de diminution. Aucun prix de réserve n'a été fixé dès lors que la mise à prix a été couverte.

Les frais étant supportés par l'acquéreur en sus du prix principal de vente. Les personnes intéressées devront remettre au Notaire chargé de l'adjudication : un chèque de banque à l'ordre de OFICIA représentant 10 % du montant de la mise à prix globale soit 13.527,00 €, une attestation de la banque indiquant l'identité du propriétaire du compte d'où proviennent les fonds.

Un extrait de leur acte de naissance ayant moins de 6 mois de date ainsi qu'une pièce d'identité avec pour la personne née à l'étranger mention des noms et prénoms de ses parents et pour les sociétés, un extrait Kbis. Et une attestation sur l'honneur datée et signée par le ou les enchérisseurs indiquant qu'il ne fait pas ou qu'ils ne font pas l'objet d'une interdiction d'enchérir.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté à l'étude notariale de Maître Damien CIERPISZ, Notaire, sise à COURVILLE-SUR-EURE (28190) 21 bis rue de la Gare ou à CHARTRES (28000) 17/19 place des Halles.

MISES A PRIX :

parcelle cadastrée section E n° 46 : 39.809,60 €

parcelle cadastrée section E n° 48 : 58.852,80 €

parcelle cadastrée section E n° 52 : 36.607,20 €

Pour tous autres renseignements, s'adresser :

A l'étude notarial OFICIA LES NOTAIRES DU CENTRE :

A CHARTRES (28000) 17-19 place des Halles ou à COURVILLE-SUR-EURE (28190) 21 bis rue de la Gare

02.37.18.27.40 ou 02.42.25.28.28

josephine.martel.28096@notaires.fr

Fait à Courville-sur-Eure, le 4 octobre 2022

Signé : Maître Damien CIERPISZ

Pour la publication de vos annonces légales et judiciaires

agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50

Divers société

YASAKADA

SPFPL par Action Simplifiée à associé Unique au capital de 590 000 € Siège social : 7 Bis A, Rue de la Porte de Buc 78000 VERSAILLES RCS VERSAILLES 828499970
Par décision de l'associé Unique du 25/10/2021, il a été décidé de réduire le capital social pour le porter de 590 000 € à 360 000 € à compter du 25/10/2021. Modification au RCS de VERSAILLES.

CEREMONIZE

EURL au capital de 5 000 €
Siège social : 43 RUE DE L ETANG DE LA TOUR
78120 RAMBOUILLET
RCS VERSAILLES 519 311 062
En date du 30/09/2022, le gérant a décidé le transfert du siège social à compter du 30/09/2022 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :
- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 43 RUE DE L ETANG DE LA TOUR, 78120 RAMBOUILLET.
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 5BIS PLACÉ JEANNE D ARC, 78120 RAMBOUILLET.
L'inscription modificative sera portée au RCS VERSAILLES tenue par le greffe du tribunal.

FERRON EQUITY
Société à responsabilité limitée au capital de 232 350 euros
Siège social : 215 route Nationale 10 78310 COIGNIERES
811 139 153 RCS VERSAILLES
AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 01.10.2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 01.10.2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 232 350 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris.
Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
AGREMENT : Toute cession d'actions est soumise à l'agrément préalable donnée par décision collective des associés adoptée à la majorité des deux tiers des voix des associés ayant droit de vote, présents ou représentés, après purge de la procédure de préemption.

M. Cédric FERRON, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Cédric FERRON
DIRECTRICE GENERALE : Mme Johanne FERRON
demeurant 1 rue de la Tuilerie, 78640 VILLIERS SAINT FREDERIC
Pour avis, Le Président

Bellashes, SAS au capital de 500€. Siège social: 5 esplanade de la coudraie 78300 Poissy. 910 997 725 RCS Versailles . Le 01/09/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Angéline Dumay, 5 esplanade de la coudraie 78300 Poissy, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la Société. Modification au RCS de Versailles .

Enquête publique



COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

ELABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI) AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DU MARDI 8 NOVEMBRE 2022 À 9H00 AU VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022 À 17H00

Il est porté à la connaissance du public que, par arrêté n° 2022.128, le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise a décidé de soumettre à enquête publique le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPI) de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise pendant une durée de 32 jours consécutifs, du **mardi 8 novembre 2022 à 9h00 au vendredi 9 décembre 2022 à 17h00**. Le projet concerne l'ensemble des 73 communes situées sur le territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Le RLPI est un document qui encadre les conditions d'installation des publicités, enseignes et préenseignes sur un territoire donné, en l'espèce le territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise. Pour cela, le RLPI adapte les règles nationales (code de l'environnement) aux spécificités du contexte local.

S'inscrivant sous l'empire de la loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010, le projet de RLPI traduit une double logique d'harmonisation des règles à l'échelle des 73 communes (des principes communs applicables à tout le territoire sont définis) et de modulation des règles en fonction des différentes ambiances urbaines (4 zones de publicité sont délimitées).

Le dossier de RLPI est constitué du rapport de présentation, du règlement, des plans de zonage, des annexes.

Les avis de toutes les personnes publiques associées et consultées ainsi que les avis des communes membres seront aussi joints au dossier d'enquête publique.

Par décision du Tribunal Administratif de Versailles en date du 4 avril 2022, une commission d'enquête a été désignée, présidée par Monsieur Dominique MASSON. Ont également été désignés en qualité de membres de la commission d'enquête Monsieur Jacques SAUVAGET et Monsieur Claude BRULE.

Durant la période de l'enquête publique du mardi 8 novembre 2022 à 9h00 au vendredi 9 décembre 2022 à 17h00, les pièces du dossier, en versions papier et numérique sur un poste informatique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par un des membres de la commission d'enquête, seront déposées dans 5 lieux d'enquête :
- L'antenne administrative de la Communauté urbaine désignée siège de l'enquête, accueil du bâtiment, 12 rue des Pierrettes - 78200 Magnanville, le lundi, le mercredi et le vendredi : de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h30,
- La mairie de Conflans-Sainte-Honorine, service urbanisme, 63, rue Maurice Berteaux - 78700 Conflans-Sainte-Honorine, le lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le jeudi : de 13h30 à 17h30,
- La mairie des Mureaux, service urbanisme, Place de la Libération - 78130 Les Mureaux, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les 1ers et 3èmes samedis de chaque mois de 8h30 à 12h00,
- La mairie de Mantes-la-Jolie, service urbanisme, 31, rue Gambetta - 78200 Mantes-la-Jolie, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 (19h00 le mardi), et le samedi de 9h00 à 12h00,
- Les services techniques de Poissy, direction de l'urbanisme et stratégie foncière, 112 ter, rue du Général de Gaulle - 78300 Poissy, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Chacun pourra prendre connaissance dudit dossier aux jours et heures précisés ci-dessus (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle).
L'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera consultable sur le site : <http://elaboration-rlpi-gpseo.enqueteublique.net>. Le public pourra sur ce site prendre connaissance de l'intégralité des pièces du dossier, et émettre son avis, ses propositions et observations sur le projet de RLPI, pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les possibilités suivantes :

- * soit sur les registres d'enquête ouverts dans chacun des 5 lieux d'enquête désignés plus haut, aux jours et heures précisés (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle) ;
- * soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <http://elaboration-rlpi-gpseo.enqueteublique.net> ;
- * soit par courriel à l'adresse électronique : elaboration-rlpi-gpseo@enqueteublique.net.

soit en les adressant par écrit à Monsieur MASSON, président de la commission d'enquête pour l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal, CU GPSSO - immeuble Autoneum - rue des Chevries - 78410 AUBERGENVILLE.

Les observations et propositions du public formulées par voie électronique seront publiées sur le site <http://elaboration-rlpi-gpseo.enqueteublique.net>. L'ensemble des observations et propositions du public sera tenu à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

Les observations et propositions reçues après la clôture de l'enquête publique, le vendredi 9 décembre à 17h00, ne pourront être prises en compte.

Des permanences assurées par un ou plusieurs commissaires sont organisées pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

Lieu et adresse des permanences ; 1ère permanence ; 2ème permanence ; 3ème permanence

Mairie - 63, rue Maurice Berteaux
Conflans-Sainte-Honorine
Mardi 15 novembre de 14h30 à 17h30
Lundi 28 novembre de 14h30 à 17h30
Samedi 3 décembre de 9h00 à 12h00

Mairie - Place de la Libération
Les Mureaux
Jeudi 10 novembre de 9h00 à 12h00
Samedi 19 novembre de 9h00 à 12h00
Mercredi 7 décembre de 9h00 à 12h00

Mairie - 31, rue Gambetta
Mantes-la-Jolie
Mardi 8 novembre de 14h30 à 17h30
Samedi 19 novembre de 9h00 à 12h00
Vendredi 9 décembre de 14h00 à 17h00

Services Techniques - 112 ter, rue Général de Gaulle
Poissy
Mercredi 9 novembre de 9h00 à 12h00
Samedi 26 novembre de 9h00 à 12h00
Jeudi 8 décembre de 15h00 à 18h00

Le rapport et les conclusions motivées définitifs de la commission d'enquête seront

transmis au Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise. Ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à l'antenne administrative de la Communauté urbaine, sise 12, rue des Pierrettes à Magnanville sur rendez-vous, par mail à planification-urbanisme@gpseo.fr ou par courrier au Président de GPSSO, Immeuble Autoneum, rue des Chevries, 78410 AUBERGENVILLE. Le rapport et les conclusions définitifs de la commission d'enquête seront aussi disponibles sur le site internet de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise - www.gpseo.fr - et sur le site Internet dédié - <http://elaboration-rlpi-gpseo.enqueteublique.net>.

Au terme de cette enquête publique, le Conseil communautaire de la Communauté urbaine pourra approuver le RLPI, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête. Cette approbation aura lieu après que les avis qui ont été joints au dossier, les observations du public et le rapport de la commission d'enquête auront été présentés lors d'une conférence intercommunale rassemblant les maires des communes membres en application des dispositions de l'article L. 153-21 du code de l'urbanisme.

La Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise peut être saisie, par tout intéressé, de toute demande d'information sur le projet soumis à enquête. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Claire CHATEAUZEL (planification-urbanisme@gpseo.fr), cheffe de projet RLPI, service planification de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise
Cécile ZAMMIT-POPESCU

url?u=https-3A_galluis.fr&d=DwGaQ&c=u-SEuY5DFUpK1tHJgduTVIA&r=kGSZ-LP3k-6M7qPwEn2sTZvCqIwOf-f_-W1vPsKf16Aw&m=jA3ac3T6XapUz4i-zyl3Hlwyka4LlyuqQNDywxUeUptpHcUD-WxgHHM44fqWDVL&s=9051ALpF-Oj8c-mO_2pDFY4d5fyqLnuXb6U2Q7oEqvO&e=

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés à la Mairie ainsi que sur le site internet de la Mairie à l'issue de l'enquête.

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Par arrêté en date du 29 septembre 2022 prescrivant l'enquête publique relative à la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Germain-en-Laye, le Maire, Monsieur ARNAUD PERICARD a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à cette procédure.

A cet effet,

Monsieur Michel RIOU, ayant pour profession chef de projets industriels, a été désigné par la Vice-Présidente du tribunal administratif de Versailles comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroule au Centre Administratif de la Mairie, 86-88 rue Léon Désoyer du **lundi 7 novembre à 9h au samedi 10 décembre à 12h30 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture :
- Le lundi de 8h30 à 12h et 13h à 16h
- Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h à 17h30
- Le samedi de 9h à 12h30

Le dossier d'enquête publique est également disponible en ligne, sur le site de la Ville, dans la rubrique urbanisme et aménagement.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public au Centre Administratif de la Mairie le :

- Lundi 7 novembre de 9h à 12h
- Mercredi 16 novembre de 14h30 à 17h30
- Samedi 26 novembre de 9h30 à 12h30
- Vendredi 2 décembre de 14h30 à 17h30
- Samedi 10 décembre de 9h30 à 12h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Germain-en-Laye, peuvent être consignées sur les registres d'enquête mis à disposition du public : registre papier disponible au Centre Administratif de la Mairie ou registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse internet suivante : <http://modification-n-2-plu-sgel.enquete-publique.net>

Les observations peuvent également être adressées par courriel à l'adresse suivante : modification-n-2-plu-sgel@enquete-publique.net ou par écrit à l'intention du commissaire enquêteur, au Centre administratif, 86-88 rue Léon Désoyer.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à Monsieur Le Maire de Saint-Germain-en-Laye dans le délai d'un mois et pourront être consultés au Centre administratif et sur le site internet de la Ville à l'issue de l'enquête.

Le Parisien

Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr



COMMUNE DE GALLUIS

MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2022-43 du 23 septembre 2022, Mme le Maire de Galluis a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, M. Joseph ABIAD a été désigné par Mme la présidente du tribunal administratif de Versailles comme Commissaire Enquêteur par décision n°E22000086/78 du 12 septembre 2022.

L'enquête publique se déroulera durant 32 jours consécutifs, du 7 novembre 2022 à 9h au jeudi 8 décembre 2022 à 17h aux jours et heures habituelles d'ouverture :

- Lundi, mercredi, vendredi et samedi : de 9h à 12h
- Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 15h à 17h
- M. le Commissaire Enquêteur recevra en mairie les :
LUNDI 7 NOVEMBRE 2022 DE 9H À 12H
JEUDI 17 NOVEMBRE 2022 DE 15H À 17H
SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022 DE 9H À 12H
JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022 DE 15 À 17H

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations sur le registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Toute observation pourra également être adressée par courrier à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse de la Mairie de Galluis, 1, rue de la Mairie 78490 GALLUIS ou par courriel à l'adresse suivante : mairie@galluis.fr.

L'adresse du site Internet de la Mairie de Galluis sur lequel les informations relatives au dossier de l'enquête pourront être consultées est <https://urldefense.proofpoint.com/v2/>

ferrari publicité

Toutes nos annonces en scannant ce QRC

Ferrari&Cie 7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris - Pour vos publications contactez-nous : agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50 www.ferrari.fr